



COMMUNE DE
ROYAUMEIX

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

**Séance du 13 avril 2026 à 18 heures 45 minutes
à la Mairie**

Quorum : 6

Présents :

M. BIEHLER Josselin , M. BOGARD DENIS, Mme BONTE Pauline, M. BORD Michael, M. CHENOT TONY,
M. COLNET EMILIEN, M. DURAND ALEXAN, Mme GEOFFROY Cyrielle, Mme GUILBAUT Camille, Mme
MOUTON Aline, Mme ZIMMERMANN RACHEL

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : M. BIEHLER Josselin

Président de séance : M. CHENOT TONY

Procès-Verbal transmis au contrôle de légalité le 20 avril 2026

Approbation du Procès-Verbal du 21/03/2026

Approuvé à l'unanimité

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur BIEHLER Josselin a été désigné comme secrétaire de séance.

20260413 01 - Budget général : délibération portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Après que Monsieur le Maire soit sorti, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Financier Unique (CFU) 2025 qui s'établit comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	332 304,45
	Réalisé :	271 185,85
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	332 304,45
	Réalisé :	223 590,36

Reste à réaliser : 0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	482 193,79
	Réalisé :	242 939,87
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	482 193,79
	Réalisé :	550 317,04
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 47 595,49
Fonctionnement :	307 377,17
Résultat global :	259 781,68

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget général.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 0)

Pour : M. BIEHLER Josselin , M. BOGARD DENIS, Mme BONTE Pauline, M. BORD Michael, M. COLNET EMILIE, M. DURAND ALEXAN, Mme GEOFFROY Cyrielle, Mme GUILBAUT Camille, Mme MOUTON Aline, Mme ZIMMERMANN RACHEL

Contre :

Abstention :

N'a pas pris part au vote : M. CHENOT TONY

20260413 02 - Budget général : affectation des résultats 2025

Après avoir approuvé le Compte Financier Unique (CFU) 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le Compte Financier Unique (CFU) fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	91 734,38
- un excédent reporté de :	215 642,79
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	307 377,17
- un déficit d'investissement de :	47 595,49
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	47 595,49

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	307 377,17
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	47 595,49
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	259 781,68

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	47 595,49
--	-----------

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : M. BIEHLER Josselin , M. BOGARD DENIS, Mme BONTE Pauline, M. BORD Michael, M. COLNET EMILIE, M. DURAND ALEXAN, Mme GEOFFROY Cyrielle, Mme GUILBAUT Camille, Mme MOUTON Aline, Mme ZIMMERMANN RACHEL

Contre :

Abstention : M. CHENOT TONY

20260413 03 - Budget général : vote du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Général pour l'exercice 2026 qui s'équilibre comme suit :

Investissement

Dépenses :	218 743,07
Recettes :	218 743,07

Fonctionnement

Dépenses :	544 562,35
Recettes :	544 562,35

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2026.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : M. BIEHLER Josselin , M. BOGARD DENIS, Mme BONTE Pauline, M. BORD Michael, M. COLNET EMILIE, M. DURAND ALEXAN, Mme GEOFFROY Cyrielle, Mme GUILBAUT Camille, Mme MOUTON Aline, Mme ZIMMERMANN RACHEL

Contre :

Abstention : M. CHENOT TONY

20260413 04 - Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Pour l'année 2026, Monsieur le Maire propose les mêmes taux que pour l'année 2025 (sachant qu'en 2023, il y a eu une baisse des taux de 2 %) :

- Taxe Foncière Bâtie : 32.77 %
- Taxe Foncière Non Bâtie : 40.19 %
- Taxe d'Habitation : 13.77 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 13.77 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.77 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.19 %

CHARGE Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : M. BIEHLER Josselin , M. BOGARD DENIS, Mme BONTE Pauline, M. BORD Michael, M. COLNET EMILIE, M. DURAND ALEXAN, Mme GEOFFROY Cyrielle, Mme GUILBAUT Camille, Mme MOUTON Aline, Mme ZIMMERMANN RACHEL

Contre :
Abstention : M. CHENOT TONY

20260413 05 - Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison du basculement en nomenclature M57 depuis le 1er janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application chaque année.

C'est dans ce cadre que la commune de Royaumeix est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement. En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle permet notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L21 22-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant pour 2026.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 1)
Pour : M. BIEHLER Josselin , M. BOGARD DENIS, Mme BONTE Pauline, M. BORD Michael, M. COLNET EMILIE, M. DURAND ALEXAN, Mme GEOFFROY Cyrielle, Mme GUILBAUT Camille, Mme MOUTON Aline, Mme ZIMMERMANN RACHEL
Contre :
Abstention : M. CHENOT TONY

20260413 06 - Subventions aux associations 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer pour 2026 les subventions suivantes :

- Association Toulous Nord Familial (ATNF) : 200 €
- ADMR : 300 €
- ADRASEC 54 : 50 € (cellule départementale de radio-amateurs : partenariat 2025)
- Association des Jeunes Sapeurs Pompiers des Côtes en Haye de Domèvre-en-Haye : 50 €
- Souvenir Français : 100 €
- Une rose un espoir : 100 €
- Foyer Rural de la Reine : 500 €
- APE des écoliers de la Reine : 100 €

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 2)
Pour : M. BIEHLER Josselin , M. BOGARD DENIS, Mme BONTE Pauline, M. BORD Michael, M. COLNET EMILIE, M. DURAND ALEXAN, Mme GUILBAUT Camille, Mme MOUTON Aline, Mme ZIMMERMANN RACHEL
Contre :
Abstention : M. CHENOT TONY, Mme GEOFFROY Cyrielle

20260413 07 - Dépenses à imputer au compte 623

Considérant qu'il est demandé aux collectivités de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques »,

Le Conseil Municipal,

Décide d'inclure les dépenses suivantes au compte 623, dans la limite des crédits inscrits au budget :

- Fêtes, cérémonies et manifestations locales telles que repas des anciens, fête de Noël, vœux, inaugurations, fête du village : frais de réception (repas, goûters, vin d'honneur), achats de fleurs, de cadeaux, de souvenirs, de jouets, de bons d'achat.
- Fêtes, cérémonies et manifestations nationales, événements culturels, inaugurations : frais de réception, frais de restauration, de séjour et de transport pour les membres du Conseil Municipal et les personnes accompagnant, achats de fleurs, de cadeaux, de souvenirs.
- Mariages, décès, naissances, départs en retraite, remise de médailles : frais de réception, achats de fleurs, de cadeaux, de bons d'achat.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : M. BIEHLER Josselin , M. BOGARD DENIS, Mme BONTE Pauline, M. BORD Michael, M. COLNET EMILIE, M. DURAND ALEXAN, Mme GEOFFROY Cyrielle, Mme GUILBAUT Camille, Mme MOUTON Aline, Mme ZIMMERMANN RACHEL

Contre :

Abstention : M. CHENOT TONY

20260413 08 - Représentants de la commune dans les structures extérieures

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des différentes structures extérieures où il est nécessaire de nommer des représentants de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de désigner les représentants suivants :

- Correspondant défense : Tony CHENOT/ Michael BORD
- Référent sécurité incendie : Tony CHENOT
- MMD 54 : Tony CHENOT / Aline MOUTON
- CAUE 54 : Tony CHENOT / Josselin BIEHLER
- SPL XDEMAT : Tony CHENOT / Camille GUILBAUT
- Parc Naturel Régional : Rachel ZIMMERMANN / Emilien COLNET
- Association des Communes Forestières : Denis BOGARD / Emilien COLNET
- CLECT : Tony CHENOT / Aline MOUTON
- CNAS : Tony CHENOT pour les élus / Catherine FOUYET pour le personnel

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : M. BIEHLER Josselin , M. BOGARD DENIS, Mme BONTE Pauline, M. BORD Michael, M. COLNET EMILIE, M. DURAND ALEXAN, Mme GEOFFROY Cyrielle, Mme GUILBAUT Camille, Mme MOUTON Aline, Mme ZIMMERMANN RACHEL

Contre :

Abstention : M. CHENOT TONY

20260413 09 - Proposition des représentants à la CCID 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite aux dernières élections municipales la CCID doit être renouvelée et qu'il est nécessaire de fournir à la direction générale des finances 12 propositions de personnes ayant des impôts concernant leurs biens sur le territoire de ROYAUMEIX, le Maire président de droit les séances de la CCID et n'étant donc pas inclus dans les 12 propositions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de désigner les personnes suivantes :

- M. BORD Michael
- Mme GEOFFROY Cyrielle
- Mme MOUTON Aline

- M. BOGARD Denis
- Mme BONTE Pauline
- M. HECHT David
- Mme GUILBAUT Camille
- Mme ZIMMERMANN Rachel
- M. BIEHLER Josselin
- M. VERNIER Arnaud
- M. PAQUIN Eric
- M. NAUDE Charly (extérieur : MANDRES AUX QUATRE TOURS)

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 2)

Pour : M. BIEHLER Josselin , M. BOGARD DENIS, Mme BONTE Pauline, M. BORD Michael, M. DURAND ALEXAN, Mme GEOFFROY Cyrielle, Mme GUILBAUT Camille, Mme MOUTON Aline, Mme ZIMMERMANN RACHEL

Contre :

Abstention : M. CHENOT TONY, M. COLNET EMILIE

20260413 10 - Désignation des représentants à la CIID 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de désigner deux représentants pour siéger à la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs).

Monsieur le Maire se porte candidat ainsi que M. Michael BORD, 1er adjoint.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de désigner Monsieur Tony CHENOT et Monsieur Michael BORD comme représentants à la CIID.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : M. BIEHLER Josselin , M. BOGARD DENIS, Mme BONTE Pauline, M. BORD Michael, M. COLNET EMILIE, M. DURAND ALEXAN, Mme GEOFFROY Cyrielle, Mme GUILBAUT Camille, Mme MOUTON Aline, Mme ZIMMERMANN RACHEL

Contre :

Abstention : M. CHENOT TONY

20260413 11 - Bail de chasse 2024-2030 : avenant

Vu le bail de chasse conclu en date du 02 février 2024 pour une durée de 6 ans du 1er avril 2024 au 31 mars 2030 avec l'ACCA de Royaumeix chez M. DURAND Hervé 18 Rue Pasteur 54200 Royaumeix,

Vu l'article 4 dudit bail prévoyant que :

"Au 1er avril de chaque année, le loyer est révisé pour l'année à venir en fonction de la variation de l'indice national des fermages de l'année précédente",

Considérant la volonté des parties de stabiliser le montant du loyer sur toute la durée du bail,

Considérant que les modalités actuelles de révision annuelle ne correspondent plus à l'équilibre recherché entre les parties,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la conclusion d'un avenant au bail de chasse conclu pour une durée de 6 ans du 1er avril 2024 au 31 mars 2030 visant à modifier l'article 4 relatif au loyer.
- De fixer le montant du loyer annuel au niveau du loyer initial prévu au contrat, soit 2 654.30 € (12.70 € l'hectare et 209 hectares en tout), sans application de révision annuelle.
- En conséquence, la clause de révision annuelle du loyer indexée sur l'indice national des fermages est supprimée pour la durée restante du bail.
- Les autres clauses du bail demeurent inchangées.
- D'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 10, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : M. BIEHLER Josselin , M. BOGARD DENIS, Mme BONTE Pauline, M. BORD Michael, M. COLNET EMILIEN, M. DURAND ALEXAN, Mme GEOFFROY Cyrielle, Mme GUILBAUT Camille, Mme MOUTON Aline, Mme ZIMMERMANN RACHEL

Contre :

Abstention : M. CHENOT TONY

Questions diverses

- Problème des rats : la CC2T a été appelée. Elle va trouver des solutions ;
- Prochain Conseil Municipal : 18/06/2026 ;
- Gestion de la salle : M. BORD souhaiterait trouver des volontaires pour les états des lieux ;
- Commission de travail : date à venir.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est clôturée à 20h16.

Le Secrétaire de séance,
Josselin BIEHLER



Fait à ROYAUMEIX
Le Maire,
Tony CHENOT



COMMUNE DE ROYAUMEIX
 N° INSEE : 54466

Séance du 13/04/2026 à 18h45

N° d'ordre, objets, n° interne de l'acte et n° feuillet/page des délibérations prises durant la séance :

3	- Budget général : délibération portant approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025	- 20260413_01	- 2026-006
4	- Budget général : affectation des résultats 2025	- 20260413_02	- 2026-006
5	- Budget général : vote du Budget Primitif 2026	- 20260413_03	- 2026-007
6	- Vote des taux d'imposition 2026	- 20260413_04	- 2026-007
7	- Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement 2026	- 20260413_05	- 2026-007
8	- Subventions aux associations 2026	- 20260413_06	- 2026-007
9	- Dépenses à imputer au compte 623	- 20260413_07	- 2026-007
10	- Représentants de la commune dans les structures extérieures	- 20260413_08	- 2026-008
11	- Proposition des représentants à la CCID 2026	- 20260413_09	- 2026-008
12	- Désignation des représentants à la CIID 2026	- 20260413_10	- 2026-008
13	- Bail de chasse 2024-2030 : avenant	- 20260413_11	- 2026-008

Membres présents :

NOMS Prénoms	Observations
BIEHLER Josselin	
BOGARD DENIS	
BONTE Pauline	
BORD Michael	
CHENOT TONY	
COLNET EMILIE	
DURAND ALEXAN	
GEOFFROY Cyrielle	
GUILBAUT Camille	
MOUTON Aline	
ZIMMERMANN RACHEL	

Secrétaire de séance :

BIEHLER Josselin

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

